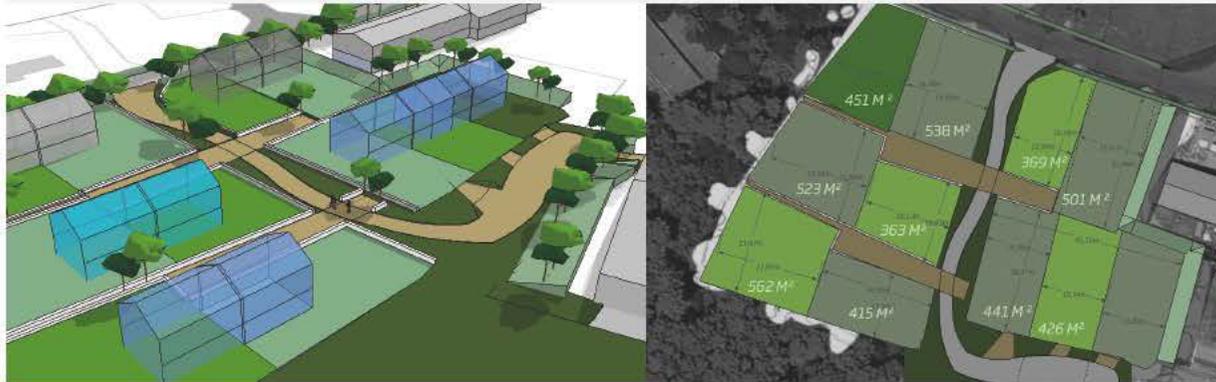


ERDEVEN - Projet de lotissement

SCENARIO CAUE



SUIVI DE L'OPÉRATION :

Suite à l'étude de faisabilité menée par le CAUE, la commune a validé en commission municipale le projet de création d'un lotissement communal.

Le CAUE a recommandé à la municipalité d'organiser un appel à candidature auprès d'un cabinet d'urbanisme et d'un bureau d'étude.

Le CAUE a accompagné la commune dans l'organisation et la participation des auditions. A l'issue des entretiens auprès des trois cabinets pré sélectionnés, c'est l'agence HORIZONS PAYSAGE ET AMÉNAGEMENTS qui a été retenue.

Le CAUE a assisté la commune durant les phases de conception et les différents échanges avec le cabinet jusqu'au dépôt de permis de lotir.

Les travaux débiteront courant septembre 2013 et permettront d'accueillir les nouveaux résidents de la commune courant 2014.

CIRCULATIONS



LOTISSEMENT RÉALISÉ PAR LE CABINET HORIZONS PAYSAGE ET AMÉNAGEMENTS :

Enjeux sociologiques :

- Encourager les relations humaines à l'intérieur du quartier ainsi que vers l'extérieur du quartier :
- Liaisens vers le centre bourg et les quartiers périphériques.
- Liaisens avec les équipements (stade, école, chemins de randonnée).
- Création d'un secteur du lotissement sans circulation de véhicules.

Enjeux urbains :

- Gérer le nouveau quartier avec les quartiers adjacents. Le projet a également été permis pour assurer une liaison aisée avec le centre bourg et les équipements sportifs, via la création de cheminements piétonniers.
- Son organisation s'inscrit comme un hameau en limite de l'agglomération et reprend le vocabulaire urbain spécifique : placettes et venelles, implantation des bâtiments le long de la venelle.

Enjeux paysagers :

- Équilibrer les aménagements paysagers et les surfaces d'urbanisation.
- Mettre en place les éléments d'une urbanisation durable en préservant l'environnement en travaillant sur des éléments déjà existants. - Associer ouvrages techniques et aménagements paysagers.

Enjeux environnementaux :

- Promouvoir un habitat moins consommateur d'énergie, grâce à des performances énergétiques demandées conforme à la réglementation thermique en vigueur.
- Promouvoir des déplacements doux, en site propre ou en cohabitation avec la voiture mais en leur assurant le primauté.
- Limiter les rejets d'eaux pluviales en assurant au maximum l'infiltration avec des revêtements perméables, noues, ...

